

Compte rendu de la réunion du Comité de Village de Taussat les Bains du 25 février 2022, salle de quartier de Taussat

La séance est ouverte à 19h00.

Présents : M. Lacombe, Mme Bavoizat, Mme Defourne, M. Geoffroy, Mme Georgelin, M. Mercadier, M. Morisseau, M. Riquier, M. Glaentzlin.

Excusés: M. Aurientis, M. Ballongue, Mme Bosredon, Mme Garaud, Mme Huneau.

Absents : M. Polo, M. Redon.

Mr DUROU, Directeur du pôle sécurité, citoyenneté, culture et vie locale, a été sollicité pour apporter des précisions sécuritaires et réglementaires sur plusieurs points.

Ordre du jour :

- 01 : **Propositions d'aménagement du Vieux Port**
- 02 : **Stationnement des camping-cars**

01 - Propositions d'aménagement du Vieux Port :

Evolution de la raquette du Vieux Port : la mise en place d'un haricot central semble indispensable pour réguler la circulation et prévenir des stationnements anarchiques maintes fois constatés. La place PMR sera maintenue en bordure littorale

Une zone de rencontre de l'allée Pitres à l'allée des Cabanes est proposée en expérimentation sur une durée à définir. L'implantation de sens unique évoquée ne fait pas consensus.

Dans cette zone, les **piétons seraient autorisés à emprunter la chaussée** sans y stationner et bénéficieraient de la priorité sur les cyclistes et les cyclistes sur les véhicules. La vitesse des véhicules y serait limitée à **20 km/h**. Les entrées et sorties de cette zone seraient annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone serait aménagée de façon cohérente.

Un stationnement PMR est prévu à côté de la cabane des Arts entre les tamaris.

Une vidéo protection va être installée dans le courant de l'année sur le port et la place de Courcy, ce qui permettra, comme ailleurs sur la Commune de régler ou prévenir des faits d'incivilité.

02 - Stationnement des camping-cars :

Un projet de déplacement de la zone d'accueil actuelle des camping-cars est proposé à côté de l'ancienne gare de Taussat. L'idée d'une implantation au Bassin de baignade envisagée a été rejetée, la zone étant classée submersible. La proposition d'inversion des parkings à proximité du Vieux Port est également abandonnée.

Un visuel à venir donnera l'esprit du projet proposé. S'il est validé et fait consensus, comme cela semble être le cas (avec quelques réserves exprimées cependant), il pourrait être réalisé en 2023.

Ce projet aurait le triple avantage :

➤ **de mettre en valeur** ce site , partiellement laissé à l'abandon, comprenant un grand tas de terre couvert de ronces et de détritiques, qui sert occasionnellement de lieu de rassemblement à certains jeunes et de fêtes non autorisées...

> de procéder à un **aménagement végétalisé** du secteur: la zone de stationnement serait masquée des deux côtés (piste cyclable et habitations) par des barrières naturelles (arbres,végétaux...).

➤ **de garder sur Taussat les camping-caristes qui sont essentiellement des vacanciers** et font travailler les commerçants.

Autres avantages :

> **une facilité d'accès** pour eux en restant **sur la D3**, et un allègement du trafic sur les petites routes intérieures .

> une meilleure visibilité du parking de la Maline et une augmentation de la capacité d'accueil sur le site ,avec 48 emplacements voitures au total.

Réalisation du projet :

> **20 emplacements maximum** créés, respectant les normes d'hygiène, de sécurité et la qualité environnementale.

> Le mode de gestion sera défini ultérieurement. Plusieurs hypothèses sont posées.

> Possibilité de **recevoir une subvention pour l'aménagement**, car Lanton est labellisé « ville touristique ».

Divers :

- Des plantations ont été faites afin d'agrémenter le rond-point de Fontainevieille. L'aménagement du rond-point sera à compléter.

-L'ouverture prochaine du restaurant/bar/tapas « **Le Courcy** » , place de Courcy est prévue fin mars/début avril. (planches à partager de charcuterie et fromages, planches chaudes à partager avec des tapas, viandes, bruschettas géantes, menus et de bons cocktails...)

- **L'écluse** du Vieux Port a été **réactivée**.

- **Le Vieux Port** va être **désensasé courant 2023** , suivant la programmation établie par le Syndicat Mixte.

- Une mise en conformité de la Commune sur les AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) ,suivant la réglementation nationale ,impose la mise en concurrence ainsi qu'une tarification au M2 selon les emplacements et la durée. Mr Lacombe, propriétaire du manège en a

été informé, ainsi que toutes les personnes concernées. Les petits et les grands seront heureux de le retrouver pour la saison d'été, dans ces nouvelles conditions.

- Un grand arbre mort sur le square Dominique/Crèche reste dangereux.
- Un aménagement de stationnements naturels autour de la place de Courcy est à l'étude.
- Une demande est faite pour le retour d'un banc sur le port de Fontainevieille, au niveau du restaurant.

La séance est levée à : 21h40.